

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OSENBACH
DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE – 20H00**

Le onze décembre deux mil dix-sept à vingt heures, le conseil municipal d'Osenbach se réunit en mairie d'Osenbach, sous la présidence de M. Christian MICHAUD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

Présents :

M. Christian MICHAUD, maire
Mme Christel SCHAFFHAUSER, adjointe,
MM. David GOLLENTZ, Laurent LAMEY, adjoints
MM. Didier LAMEY, Eric MILLET, Mmes Lydie GOETZ, Sabine DISCHGAND,
MM. Jacki RONCO, Rémy WIEDEMANN, Mme Marie-Christine HUMEZ.

Absents excusés : Maurice RUDINGER
Nathalie MENAGER
Elisabeth CUCHEROUSSET

Convocation du Conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le 5 décembre 2017 pour la réunion du 11 décembre 2017 à 20h00.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2017
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Suppression d'un poste permanent
- Instauration de la zone 30
- FORET – Travaux et plans de coupe 2018
- Admission des créances en non-valeur
- Ecole – semaine des 4 jours
- GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Informations et divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Marie-Eve JANVIER.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 octobre 2017 a été transmis à l'ensemble des conseillers, préalablement à la séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la rédaction de ces documents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2017

Le registre est signé.

POINT N°3 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. Le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Droit de préemption urbain

DIA transmise par SCP COLLINET SCHMITT SAURET, notaires à SOULTZ, Propriétaires GOLLENTZ, NEUNLIST, SCHAFFHAUSER - non bâti situé section 6 n° 145 149 150 151 152 rue des Etangs.
La commune renonce à l'exercice du droit de préemption.

DIA transmise par Me PIN Notaire à SOULTZ
Propriétaire Clos du Waldacker - bâti situé section 15 n° 189/36 190/36 – 22 rue du Bois
La commune renonce à l'exercice du droit de préemption.

POINT N°4 : SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT

Vu que l'avis du Comité Technique n'a pas encore été réceptionné en mairie, il y a lieu de sursoir à cette délibération.

POINT N°5 : INSTAURATION DE LA ZONE 30

M. Le Maire informe le Conseil qu'au titre du pouvoir de police de la circulation (art L2213-1 et 2213-1-1 du CGCT), le maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'article R413-3 du code de la route.

Vu la configuration du village, rues étroites, zones avec mauvaise visibilité ;
Vu la nécessité de sécurité de la circulation dans les rues de la commune, ou il est régulièrement constaté une vitesse excessive des automobilistes et l'accroissement du nombre de véhicules ;
Souhaitant également réduire les nuisances sonores et aller dans le sens de la protection de l'environnement ;
Vu que la limitation de vitesse actuelle de 45 km/heure n'est pas réglementaire

M. Le Maire propose de réduire la vitesse de circulation dans toute l'agglomération à 30km/h à compter du 1^{er} janvier 2018.

Une signalisation sera installée à chaque entrée de village.

POINT N°6 : FORET – TRAVAUX ET PLANS DE COUPE 2017

La commission Forêt s'est réunie en mairie en date du 5 décembre 2017 en présence de M. Yannick MEISTER, Garde Forestier de la commune.

Il a soumis la proposition d'État Préparatoire des Coupes et le programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2018, ainsi que l'état d'assiette pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve l'état prévisionnel des coupes qui se monte, en recettes brutes hors taxes, à 47 050 € pour 1038 m³.**
- **Approuve les termes et le tableau prévisionnel des travaux d'exploitation pour 2018, ainsi que le programme de travaux patrimoniaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2018 en forêt communale et votera au budget primitif les crédits correspondants soit 36 665 €.**
- **Adopte la proposition de l'ONF sur les coupes à inscrire à l'état d'assiette 2019**

Les membres de la commission forêt remercient M. Yannick MEISTER pour son intervention lors de la précédente réunion et pour toutes les explications qu'il leur a apportées.

POINT N°7 : ADMISSION DES CREANCES EN NON VALEUR

M. Le Maire indique que Mme la Trésorière Principale de Rouffach a transmis un état de produits communaux à présenter en admission en non-valeur au Conseil Municipal.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur –agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement de créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre en créance irrécouvrables s'élève à 363.12 euros.

Une fois prononcée, l'admission donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget de l'exercice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- admet en créances irrécouvrables les créances communales pour un montant de 363.12 € selon liste ci-dessous :

Titre	solde restant à recouvrer
2014-701	52.87
2015-70	56.83
2015-8	253.42

- Dit que les crédits seront prévus au budget 2018

POINT N°8 : ECOLE – SEMAINE DES 4 JOURS

La réforme des rythmes scolaires Peillon, mise en place sous le précédent quinquennat et appliquée sur la commune d'Osenbach depuis la rentrée scolaire 2014, étale les 24 heures de classe hebdomadaires sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin, puis complétées par la création d'activités péri-éducatives (TAP) à la charge des communes.

Pour Osenbach, les 3 heures de Temps d'activités péri-éducatifs (TAP) sont répartis sur 3 jours (lundi, mardi et jeudi) de 15h15 à 16h15. Ils sont gérés par le personnel communal et la structure périscolaire « Les Petits Princes ».

Un décret paru le 28 juin 2017 autorise la révision de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires sur 4 jours par dérogation au cadre général de 4,5 jours.

Une nouvelle concertation des parents et du Conseil d'école relative aux rythme scolaire a été mise en place.

Vu le résultat des sondages auprès des parents d'élèves :

Taux de participation 96 %

Pour le retour à la semaine de 4 jours : 78 %

Contre le retour à la semaine de 4 jours : 18 %

Vu l'avis favorable du Conseil d'école pour le retour à la semaine des 4 jours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- Opte pour le retour à la semaine de 4 jours lors de la rentrée 2018
- Fixe à compter de la rentrée scolaire 2018 les horaires de classe comme suit :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

POINT N°9 : GEMAPI – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Après vérification auprès du service Lacs et rivières du Département, les communes qui n'étaient pas membres d'un syndicat de rivière ne sont pas concernées par une prise de délibération.

L'adhésion au futur EPAGE Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, se fera une fois celui-ci en place.

POINT N°10 : DIVERS ET INFORMATIONS

* M. Le Maire informe le Conseil sur l'avancée du dossier PLU. Des informations complémentaires sont à apporter selon les observations reçues de la DDT suite à la réunion des PPA (Personnes Publiques Associées).

* M. Laurent LAMEY fait un compte rendu du Comité Syndical du SIVOM de l'Ohmbach qui a eu lieu le 21 novembre dernier. La commune de Soultzmatt se retirera du SIVOM de l'Ohmbach au 1^{er} janvier 2018, la compétence Eau potable étant transférée à la CCRG.

* M. Le Maire fait un compte rendu de la réunion d'information de l'AMHR qui a eu lieu le 2 décembre 2017.

* M. le Maire informe le Conseil qu'il a accepté la demande de démission du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Osenbach, M. Yannick SCHNEIDER à compter du 1^{er} janvier 2018. M. Le Maire et les adjoints ont reçu l'ensemble des membres du Corps d'Osenbach le 28 novembre dernier. Vu qu'il n'y a pas de volontaire pour reprendre le poste de Chef de Corps, la commune va être amenée à fermer le CPI d'Osenbach.

* L'installation de l'abris de bus entre la mairie et l'école est terminée. Un remerciement à Rémy et Edmond pour le travail effectué. L'installation du nouveau panneau d'affichage devant la mairie est en cours.

* Un merci à Mme Sabine DISCHGAND, pour l'installation des décorations de Noël dans le village.

La séance est levée à 22h30

Le Maire
Christian MICHAUD

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
De la commune d'Osenbach de la séance du 5 décembre 2016

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2017
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Suppression d'un poste permanent
- Instauration de la zone 30
- FORET – Travaux et plans de coupe 2018
- Admission des créances en non-valeur
- Ecole – semaine des 4 jours
- GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Informations et divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MICHAUD Christian	Maire		
GOLLENTZ David	1 ^{er} Adjoint		
SCHAFFHAUSER Christel	2 ^{ème} Adjoint		
LAMEY Laurent	3 ^{ème} Adjoint		
LAMEY Didier	CM		

MILLET Eric	CM		
GOETZ Lydie	CM		
MENAGER Nathalie	CM		
DISCHGAND Sabine	CM		
WIEDEMANN Rémy	CM		
RONCO Jacki	CM		
CUCHEROUSSET Elisabeth	CM		
HUMEZ Marie-Christine	CM		
RUDINGER Maurice	CM		